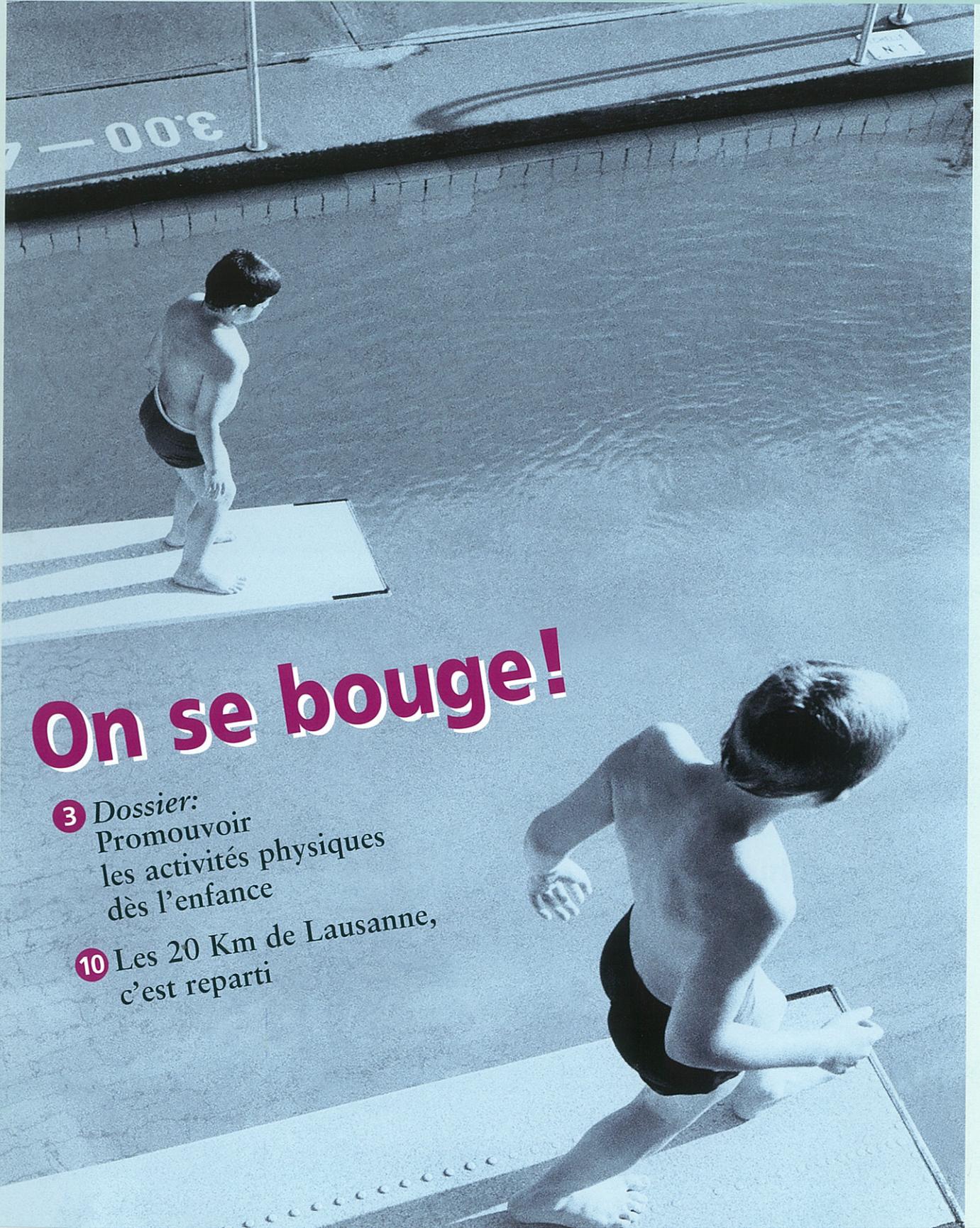


Courrier

du médecin vaudois

— Revue de la Société vaudoise de médecine



On se bouge!

- 3 Dossier:
Promouvoir
les activités physiques
dès l'enfance
- 10 Les 20 Km de Lausanne,
c'est reparti

Prothèse • Orthèse • Corsets
 Bandages et bas de compression
 Orthopédie sportive
 Supports plantaires et posturo
 Chaussures orthopédiques

à votre
 service
 depuis
 10 ans

l'ortho c'est nous !



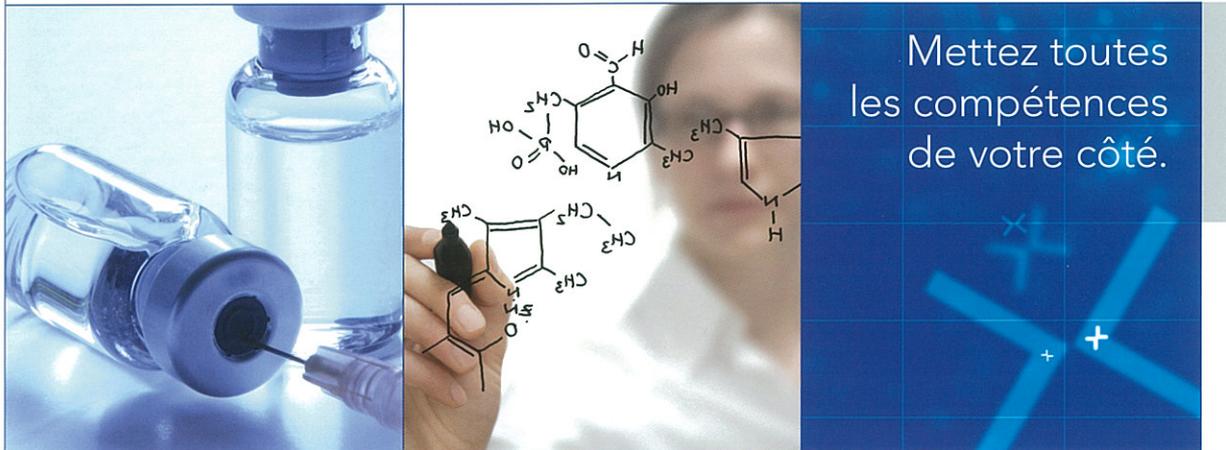
Rieder Orthopédie SA

Av. de Louis Ruchonnet 6 • 1003 Lausanne

021 351 65 55 • lausanne@rieder-ortho.ch • www.rieder-ortho.ch

www.futurebiolab.ch

AMS SA
FUTURE LAB
 precision all the way



Mettez toutes
 les compétences
 de votre côté.

**Des valeurs suisses reconnues au service des praticiens:
 diligence, expertise et fiabilité.**

En partenariat avec ARGOTLab

BBR-LTC Ch. d'Entre-Bois 21 1018 Lausanne T 021 641 61 00 F 021 641 61 01	AMS Génétique Place de la Navigation 10 1006 Lausanne T 021 613 70 40 F 021 613 70 49	Analysa (VD) Rue de l'Hôpital 25 1400 Yverdon-les-Bains T 024 423 00 00 F 024 423 00 01	AMS Pathologie Ch. d'Entre-Bois 21 1018 Lausanne T 021 619 90 20 F 021 619 90 29	Immunosa Ch. d'Entre-Bois 21 1018 Lausanne T 021 619 90 20 F 021 619 90 29	AMS-MNS Av. de la Roseraie 72 1205 Genève T 022 704 07 04 F 022 704 07 10	Analysa (NE) Rue de la Serre 3 2000 Neuchâtel T 032 729 99 70 F 032 729 99 71
--	--	--	---	---	--	--

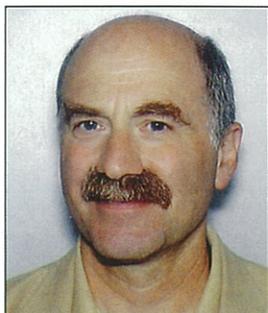
Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne – Avenue de la Gare 9 – Téléphone 021 321 03 00 – Fax 021 321 03 01

Promouvoir les activités physiques chez l'enfant



Le monde occidental en général et la Suisse en particulier sont confrontés à des phénomènes de société qui sont reconnus depuis 2000 comme épidémiques et qui se manifestent par une population croissante d'enfants obèses ou en surpoids, une apparition des diabètes de type II et des risques cardiovasculaires de l'adulte chez les enfants et les adolescents. A cela s'ajoute l'augmentation importante de l'ostéoporose. Ces maladies ont – entre

autres – pour origines communes la sédentarité et le manque de mouvement, ainsi que les mauvaises conditions nutritionnelles.

Actuellement, la majorité des enfants n'est pas soumise à un excès de sport mais à un déficit d'activité physique, en particulier dès 13 ans. Malgré la connaissance actuelle de la nécessité du sport, on observe un arrêt de plus en plus précoce de l'activité sportive. Cela a été particulièrement bien étudié à Lausanne par P.-A. Michaud et F. Narring.

Toutes les mesures doivent donc être prises pour encourager une pratique sportive généralisée de tous les enfants et adolescents jusqu'à 20 ans. Celles-ci consistent en plusieurs actions :

- maintien de trois périodes obligatoires d'éducation physique et sportive tout au long de la scolarité obligatoire et post-obligatoire;
- diminution du nombre de dispenses de sport et d'exercices physiques;
- promotion des activités physiques extrascolaires.

C'est ce à quoi un groupe de réflexion réuni sous l'égide du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) s'est engagé. Une des actions (lire en page 7) consistait à introduire un document cantonal unique de dispense d'exercices physiques, intitulé *Dispenses médicales en EPS pour la scolarité obligatoire et post-obligatoire*. Avec le soutien de la SVM qui aide à sa diffusion via son site www.svmed.ch, ce document est de plus en plus utilisé.

Le but de ce numéro est de sensibiliser nos confrères à leur responsabilité sociale de maintenir une activité physique pour tous les enfants jusqu'à 20 ans, ce qui est possible même pour ceux qui souffrent de pathologies graves.

Prof. Olivier Reinberg
Service de chirurgie pédiatrique du CHUV

Sommaire

Dossier **3-9**

Ce premier *Dossier* de 2009 cherche à attirer l'attention des médecins sur une de leurs responsabilités sociales: inciter leurs jeunes patients, même atteints dans leur santé, à la pratique d'une activité physique.

SVM Express **10-13**

Courrier du Comité:
Contrôle de l'économicité encore et toujours!

Portrait de membre **15**

Rencontre avec le Dr Jean-Paul Rubin, pédiatre à Lausanne: un portrait qui est aussi un bilan puisqu'il vient de fermer son cabinet après un parcours riche et un engagement actif pour la défense de la profession.

Calendrier médical vaudois **16**



Jamais
l'administration
d'un cabinet n'a été
si simple et
si bon marché

**Dès 1 franc
par facture**

Tout ce dont vous avez besoin pour facturer avec la Caisse des Médecins est un mot de passe. Nul besoin de logiciels pour inclure les mises à jour et la sauvegarde de toutes les données ainsi que la gestion des débiteurs et bien d'autres choses encore.



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

CAISSE DES MÉDECINS

Société coopérative · Agence Vaud

Chemin de Cloalet 4 · 1023 Crissier

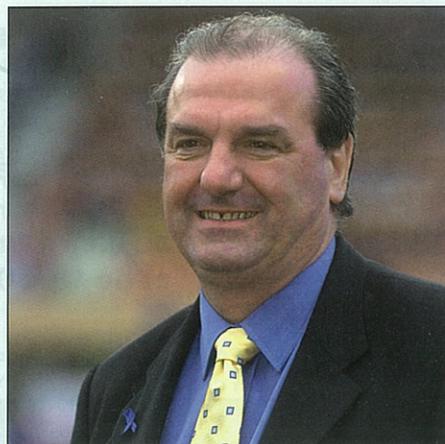
Tél. 021 631 35 60 · Fax 021 631 35 69

www.caisse-des-medecins.ch

vaud@caisse-des-medecins.ch

Ce qu'en pense...

Jacky Delapierre,
directeur du meeting
Athletissima de Lausanne



L'activité physique chez l'enfant

Promouvoir l'activité physique chez l'enfant est un devoir social et important. Et pour que l'enfant ait une activité physique, il faut lui en donner l'envie et les moyens, notamment au travers de l'école ou de sociétés sportives.

Toutefois tout gosse vit une part de rêve dans son enfance. Les victoires de nos skieurs, dans les grands événements tels que les Jeux olympiques ou les championnats du monde de toute sorte, doivent aussi servir de catalyseur dans l'envie de faire du sport. Ne voit-on pas de nouveaux adeptes du judo après la médaille de Sergei Aschwanden? Qui peut contester que les récentes victoires de Didier Défago ne vont pas inciter plus de jeunes à se préparer plus intensément pour le ski?

Il y a dans tout être humain une part de rêve, ce rêve qui sommeille en toute personne qui voudrait être à la place du champion. Mais il faut savoir raison garder et débiter le sport avec les règles essentielles que les écoles et les clubs sportifs savent enseigner par des entraîneurs formés. Rien ne sert de brûler les étapes. Et n'oublions pas que le sport, c'est d'abord la santé!

L'éducation physique vit une période... mouvementée

Nicolas Imhof
Chef du Service de l'éducation physique
et du sport du canton de Vaud

Quelle place pour le mouvement et l'activité physique dans l'école publique? En quelle quantité et à quels coûts? Quelle est, en la matière, la responsabilité de la famille et celle de l'école?

Même si les signaux d'alarme par rapport à la sédentarité se multiplient, même si Confédération et cantons mettent sur pied des programmes pluridisciplinaires de sensibilisation et de prévention, la réponse à ces questions fondamentales ne va pas de soi à l'heure où les deux textes fondateurs de l'apprentissage de l'éducation physique et sportive scolaire (EPS) sont en révision: la loi fédérale et la loi vaudoise sur le sport et l'éducation physique.

Elaborée en 1972, la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports fixe la dotation horaire de l'EPS à trois périodes obligatoires par semaine, du cycle initial au post-obligatoire (gymnases). Les élèves de la formation

professionnelle font l'objet d'une législation séparée: une période d'EPS pour un jour de cours par semaine et deux périodes dès un jour et demi.

Situation vaudoise hétérogène

La loi vaudoise d'application de la législation fédérale date de 1975 et confirme ces directives. Elle prévoit aussi que deux après-midi sportives ou une journée complète sont organisées chaque mois et que des camps sportifs sont mis sur pied «selon les possibilités régionales». Des cours de sport scolaire facultatif peuvent être proposés en dehors des heures de cours. Pour ce qui est de la fréquence, le canton de Vaud estime que trois séances d'EPS dans la semaine valent mieux que deux: il n'encourage pas le groupement de deux leçons pour n'en faire qu'une seule.

MARCEL BLANC+CIE SA



Compétences en milieu opératoire

 MAQUET

 ZUMTOBEL

 matachana

 AESCULAP®

Notre magasin est ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et de 13h30 à 18h

En Budron C 2
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 654 30 80
Fax 021 652 44 10
info@marcel-blanc.ch

Atrium *Equipement médical* *Informatique* **Concept**

Electronique et informatique médicale

Ch. L'Arzillier 31

Tél. 021 784 16 74

www.atriumconcept.ch

1302 Vufflens-la-Ville

Fax 021 784 16 06

info@atriumconcept.ch

CONSEIL VENTE RÉPARATION

**Heine – MacQuarie – MIR –
Nissei – Schiller – Welch Allyn**

- Matériels à usage unique
- Appareils pour le diagnostic
- Instruments de diagnostic
- Mobilier, etc.



Thérapies, appareils et installations.
Tour d'horizon de l'utilisation des gaz
médicaux.

PanGas – ideas become solutions.

PanGas Healthcare
Industriepark 10
CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301
www.pangas.ch

Linde Gas Therapeutics

PanGas

Publireportage

Welch Allyn Inc., après avoir annoncé vouloir concentrer ses efforts ces prochaines années sur l'amélioration des instruments de diagnostic de routine à disposition du praticien, a lancé un



nouvel ophtalmoscope **PanOptic**, puis un nouvel otoscope **MacroView**. Ce janvier 2009 est lancé le **nouvel otoscope Digital Macro View™**, un nouvel instrument intéressant pour illustrer, documenter et communiquer. Permettez-nous de vous le présenter brièvement

en reprenant les propos de Cindy Kuiper de Welch Allyn. «Distinguer le cérumen de ce qui ne l'est pas est devenu plus facile grâce aux progrès de la technologie USB et de la digitalisation des médias(...) L'otoscope MacroView Digital™ est une petite caméra vidéo à connexion mini-USB, de technologie plug and play, qui propose des images de qualité en direct et/ou des images fixes du canal auditif et de la membrane tympanique. L'otoscope MacroView Digital™ est la plus récente amélioration apportée à un acte que vous faites quotidiennement. L'instrument est simple, accessible, avec une forme familière. Il vous donne la capacité de capturer, passer en revue et stocker des images digitales. Vous pouvez partager les images de l'oreille comme des références descriptives visuelles avec d'autres prescripteurs, des parents ou vous en servir pour des buts éducatifs. L'otoscope MacroView Digital™ est un outil puissant à votre disposition dans votre travail quotidien. Il illustre votre diagnostic et renforce votre suivi, le dossier de votre patient et est conçu pour être envoyé par courrier électronique dans les formats courants BMP, JPEG, PNG, TIFF, (...)»

Plus d'informations dès à présent auprès de:
Atrium Concept SA, chemin l'Arzillier 31, 1302 Vufflens-la-Ville
Tél. 021 784 16 74, fax 021 784 16 06

Sans entrer dans les détails, on peut dire que l'obligation légale est relativement bien appliquée dans le canton de Vaud aux degrés primaires (années 1 à 4), le plus souvent très bien respectée au cycle de transition et au degré secondaire 1 (années 5 à 9). Elle est partiellement appliquée dans les gymnases (la plupart ont 3 périodes en 1re année et 2 en 2e et 3e) et difficilement respectée dans les écoles professionnelles vaudoises (72% des apprentis ont un tiers ou moins de la dotation légale). On estime qu'un tiers des établissements scolaires organise des après-midi de sport conformément à la loi et que 800 camps sportifs sont mis sur pied chaque année dans un canton qui compte 4000 à 5000 classes. Quant au sport scolaire facultatif, quasiment entièrement financé par l'Etat, il connaît une vigueur que presque tous les autres cantons nous envient.

Vers une diminution de l'EPS?

Aujourd'hui, les lois cantonale et fédérale sont en révision. Cette dernière, dans sa version mise en consultation, laisse planer le doute sur ses intentions concrètes, notamment quand elle parle de tenir compte des besoins spécifiques à chaque catégorie d'âge concernant les normes de qualité et de quantité minimales pour l'EPS. Cette formulation

“
Les lois cantonale
et fédérale
sont en révision.
”

ouvre la porte à diverses interprétations, dont une diminution du nombre d'heures dispensées. Elle pourrait aussi conduire à une différenciation du nombre de leçons de sport selon l'âge des enfants. Cela remettrait en question la situation vécue depuis très longtemps dans notre pays et notre canton.

On remarque aussi que l'avant-projet de loi fédérale parle désormais de «normes de qualité». Ce concept fait l'objet d'un projet fédéral spécifique appelé «qeps.ch» (Qualité en éducation physique scolaire) développé depuis cinq ans et qui arrive à maturité. Qeps.ch vise à aider les cantons et les maîtres d'éducation physique à se positionner en termes de qualité de l'enseignement de l'EPS par le biais

d'une multitude d'outils différents. Si beaucoup s'accordent à dire que la qualité en EPS mérite effectivement une attention et des efforts accrus, certains se demandent si une amélioration de cette qualité ne pourrait pas compenser une diminution de la quantité. Le débat, là aussi, est vif.

“
Trois séances d'EPS
par semaine valent
mieux que deux.
”

Décision vaudoise en 2009

La version définitive de la loi fédérale aura une influence très importante sur l'avenir de l'EPS dans notre pays. Chaque canton pourra disposer d'une marge de manœuvre et peut-être décider lui-même du nombre de leçons d'EPS hebdomadaires qu'il entend dispenser. Dans le canton de Vaud, le

Grand Conseil devrait décider en 2009 ce qu'il doit advenir des trois périodes hebdomadaires, des après-midi et des camps sportifs. La place du sport pourrait aussi être revue/réorganisée en cas d'introduction d'une journée scolaire continue.

A l'heure où sont publiées une kyrielle d'études sur les problèmes de santé des Suisses, sur l'augmentation rapide de l'obésité et le manque de mouvement, le milieu médical vaudois aura aussi probablement des opinions à faire valoir en temps opportun, notamment sur les questions de quantité, de fréquence et de différenciation selon les âges des cours d'EPS. L'enjeu est majeur. ■

Téléchargez le formulaire

**Dispenses médicales en EPS
pour la scolarité obligatoire
et post-obligatoire**

du site www.svmed.ch/espace_membres/prevention.



Activités physiques adaptées (APA)

Du mouvement, même pour des enfants hospitalisés

Prof. Olivier Reinberg

L'activité physique est un facteur stimulant de la croissance de l'enfant, même malade. Elle lui est bénéfique physiquement, mais aussi intellectuellement et socialement. En 1978, l'Unesco, lors de la première conférence internationale des ministres et des leaders en activité physique, a établi une charte.

L'article premier de la charte de l'Unesco mentionne que «la pratique de l'éducation physique et du sport est un droit fondamental pour tous» et que «le sport est essentiel au développement de l'enfant» et à son épanouissement. Notre devoir est d'offrir à tous la possibilité d'une activité physique, y compris et peut-être surtout aux enfants atteints de handicaps ou de maladies chroniques.

Après avoir montré le bénéfice d'une activité physique régulière pour des enfants porteurs de pathologies chroniques graves (1)*, nous proposons un programme d'activités physiques adaptées (APA) destiné aux enfants hospitalisés avec des pathologies sévères. Développée en France depuis 1993 dans le service d'onco-hématologie pédiatrique de l'hôpital d'enfants Nancy-Brabois (2)*, la pratique des APA a pour objectif de permettre aux enfants hospitalisés de mettre leur corps en mouvement, de pratiquer une activité physique et d'y trouver un plaisir corporel. Cette pratique utilise au mieux l'espace offert par les chambres ou les couloirs ainsi que la stimulation provoquée par la rencontre avec d'autres personnes. Dans le mouvement, l'enfant découvrira ou redécouvrira de nouvelles sensations qui lui permettront de «s'approprier son nouveau corps», de se rendre compte de ses capacités et ainsi d'augmenter l'estime qu'il a de lui-même. Cette pratique est complémentaire aux soins et à l'environnement thérapeutique. L'enfant choisit de participer ou non, décide de l'activité qu'il a envie d'entreprendre et de sa durée.

Ce programme a bénéficié du soutien financier de la Fondation Planète enfants malades et il est le fruit de précieuses collaborations. Il fonctionne sur tous les sites du Département médico-chirurgical de pédiatrie (DMCP), des soins intensifs à l'unité de long séjour depuis début 2005. La majorité des enfants concernés souffre de cancers, de cardiopathies, de mucoviscidose ou

d'insuffisances rénales mais aucune pathologie n'est a priori exclue du programme.

Lors de la mise en place du programme, une plaquette d'information destinée aux parents des enfants hospitalisés a été publiée. Une intervenante en APA a été nommée, elle est secondée par des stagiaires dont quatre ont déjà choisi de rédiger leur mémoire de fin d'étude sur ce sujet (3 à 6)*.

L'hôpital est (aussi) un lieu de vie

Le programme a reçu un excellent accueil et connaît le succès. Un manque de ressources humaines se fait déjà sentir. Chez les enfants hospitalisés pour une longue période, on entend: «Cool, c'est l'heure de la gym!» ou «Merci de m'avoir proposé une activité, sinon, je n'aurais pas eu le courage de me lever». Une infirmière constate: «C'est génial, je l'ai vu pour la première fois sourire pendant votre partie de tennis baudruche!»

Ainsi, l'intégration des pratiques physiques au sein de structures hospitalières prend tout son sens: ces activités apportent des effets bénéfiques pour la santé et le bien-être de l'enfant et l'adolescent hospitalisés. Elles font aussi de l'hôpital un lieu de vie, permettent de conserver des relations sociales, de s'exprimer et de devenir acteur de son propre développement.

On a longtemps pensé que les enfants avec pathologies chroniques ne devaient pas et ne pouvaient pas participer aux activités physiques. Aujourd'hui, on sait – et on prouve – que l'exercice est bénéfique pour de nombreuses pathologies, qu'il assure une augmentation de la tolérance à l'effort, un bien-être physique et psychologique et qu'il améliore la confiance et l'estime de soi. ■

*Les références se trouvent sur le site www.svmed.ch

Statistiques 2006...

213 enfants ont bénéficié de 512 séances d'APA de 40 minutes en moyenne, 951 activités différentes ont été proposées.

...et 2007

374 enfants ont bénéficié de 975 séances d'APA, 1761 activités différentes ont été proposées.

Dispenses d'exercices physiques scolaires

Un formulaire simple et efficace

Prof. Olivier Reinberg
(pour le groupe de travail)

La diminution des dispenses d'exercices physiques à l'école figure dans les mesures utiles à prendre afin de préserver au mieux une activité minimale. Il est donc nécessaire de limiter autant que possible les dispenses temporaires, de proposer des ajustements permettant des reprises partielles d'activités et de restreindre les dispenses à l'année.

Par une refonte du système des certificats de dispense, le Service de santé de la jeunesse du département genevois de l'instruction publique a été un précurseur. Il a prouvé l'efficacité d'une diminution des dispenses de sport à l'école et fait passer les dispenses temporaires de 14 à 5% et les dispenses à l'année de 4 à 0,6% (B. Per Mahler).

S'inspirant de cet exemple, un groupe de réflexion s'est constitué dans notre canton en 2004, sous l'égide du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et regroupant les milieux médicaux, l'Office des écoles en santé (ODES), l'Association des parents d'élèves (APE) et l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS). Au terme de ses réflexions, ce groupe a proposé un document cantonal unique intitulé *Dispenses médicales en EPS pour la scolarité obligatoire et post-obligatoire*. Après une période d'essai dans la Veveyse, il est entré en vigueur en janvier 2007.

Des dispenses adaptées à la situation de l'enfant

Le Degré I concerne les dispenses pour pathologies chroniques de longue durée (trois mois et plus). Ces demandes sont transmises par l'établissement scolaire au Médecin cantonal et déléguées à l'ODES, respectivement à son directeur, le Dr Olivier Duperrex, qui cherchera avec le médecin traitant, les services scolaires et les parents une activité physique adaptée à la situation de l'enfant.

Le Degré II concerne les dispenses de courtes à moyennes durées pour une pathologie ponctuelle (jusqu'à trois mois). Les dispenses pour pathologies aiguës ponctuelles doivent être limitées dans le temps. Les directeurs d'établissements et les maîtres de sport ne doivent plus accepter des dispenses sans date limite. Les médecins sont invités à ne plus prescrire de dispenses « tout ou rien », mais à proposer une activité physique adaptée à la situation de l'enfant au moyen d'items à cocher sur le certificat. Les maîtres de sport feront leur pos-

sible pour proposer aux enfants des activités diversifiées en fonction des prescriptions.

Pour permettre une meilleure compréhension des problèmes de l'enfant et adapter au mieux les exercices, les enseignants peuvent disposer d'un diagnostic sommaire, noté par le médecin sur le certificat avec l'autorisation signée des parents ou inscrit par les parents eux-mêmes.

Largement approuvées, inégalement utilisées

Approuvées par les deux conseillers d'Etat concernés, les *Dispenses médicales en EPS pour la scolarité obligatoire et post-obligatoire* ont reçu un accueil favorable auprès des partenaires auxquels elles ont été soumises. Il s'agit, en plus de ceux faisant partie du groupe de travail, de la Société vaudoise de médecine, des Groupements des pédiatres et des médecins scolaires vaudois, de la Conférence régionale des directeurs d'établissements scolaires, ainsi que des Directions générales de l'Enseignement obligatoire (DGEO) et post-obligatoire (DGEP).

Distribué systématiquement à tous les médecins vaudois, ce formulaire se trouve sur le site www.svmed.ch/espace_membres/prevention. Un espace libre en haut du document permet d'apposer son timbre personnel ou d'insérer un logo. Seuls ces formulaires de dispenses devraient être reconnus, à l'exception, par exemple, d'une dispense établie par un médecin hors canton (elle devrait toutefois être confirmée sur le document officiel par le médecin traitant de l'enfant).

Pour tous les médecins conscients de leur rôle social dans ce domaine aussi, l'usage de ce certificat est une des stratégies efficaces. ■

Téléchargez le formulaire

Dispenses médicales en EPS pour la scolarité obligatoire et post-obligatoire

du site www.svmed.ch/espace_membres/prevention.

Nouveau certificat de dispense Utile mais trop peu souvent utilisé

Pascal Mornod
Vice-président de l'Association vaudoise
d'éducation physique scolaire

**Suite à l'introduction du
certificat de dispense unique,
une enquête a été menée
par l'Association vaudoise
d'éducation physique scolaire
(AVEPS) sur demande
du Service de l'éducation
physique et du sport (SEPS).
Constats en demi-teinte.**

- Il ressort de l'enquête que
- les établissements scolaires recevant ce type de certificat sont bien répartis géographiquement dans le canton;
 - beaucoup d'établissements n'ont pas répondu au sondage (méconnaissance du document ou omission?);
 - les groupes «santé» sont généralement mal informés sur ce document;
 - ce type de certificat est jugé très intéressant et utile par les maîtres d'éducation physique.

**La collaboration avec
les médecins est indispensable**
A l'heure où le souci d'intégrer au maximum les enfants souffrant d'un handicap passager ou prolongé dans un cursus

scolaire « normal » est grandissant et justifié, il convient peut-être dans un premier temps de gérer au mieux les absences prolongées de certains élèves lors des leçons d'EPS. Dans bien des cas, l'arrêt complet suite à un accident ou à une maladie est nécessaire dans un premier temps, mais pas jusqu'en fin de traitement. Utiliser les élèves blessés pour des tâches d'arbitrage ou de prise de résultats est un premier pas, mais ne serait-il pas plus judicieux de les intégrer dans les leçons de sport au fur et à mesure que leur état de santé s'améliore? Pour cela, une collaboration étroite entre le milieu médical et les enseignants est nécessaire. Une information claire et précise, évoluant en

“

*L'arrêt complet
est nécessaire dans
un premier temps,
mais pas jusqu'à la
fin du traitement.*

”

fonction de la guérison du patient, permettra au maître de sport d'intégrer au mieux l'élève convalescent, en minimisant les risques au maximum.

Par ce biais, nous attachons non seulement de l'importance à l'appartenance sociale au groupe, mais de plus nous collaborons à une forme importante de thérapie qui est la remise en mouvement au plus vite. La formation pointue des maîtres EPS leur permet de mettre en place un programme adapté et individualisé en fonction d'une demande précise.

**Dispense médicale en éducation physique et sportive (EPS)
pour la scolarité obligatoire et post-obligatoire**

Nom: _____ Prénom: _____ Année de naissance: _____

Degré I pour 3 mois et plus
doit être dispensé totalement d'EPS jusqu'au _____
doit bénéficier d'une EPS adaptée dès le _____

Le médecin et l'infirmière scolaires de l'établissement seront avisés par la direction et pourront, d'entente avec les parents, prendre contact avec le médecin traitant afin d'adapter l'offre d'EPS aux besoins de l'élève susmentionné.
La direction de l'établissement et les enseignants EPS concernés reçoivent, par écrit, les informations utiles à cette adaptation.

Degré II jusqu'à 3 mois

doit être dispensé totalement d'EPS du _____ au _____	oui	non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
doit bénéficier d'une EPS adaptée du _____ au _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
peut courir _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
peut participer à des jeux d'équipe _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
peut participer à des camps _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
peut marcher et pratiquer des exercices sans charge _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
doit être exempté d'exercices physiques, mais peut être associé d'une manière adéquate à l'activité de la leçon d'EPS (arbitrage, organisation, etc.) _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
peut nager _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaire: _____

Diagnostic facultatif (voir au dos) _____

Date: _____

Timbre et signature du médecin traitant: _____

Bouger plus, se nourrir mieux, à l'école aussi

Dresse *Virginie Schlüter*
et Dr *Olivier Duperrex**
Office des écoles en santé (ODES)

De nombreuses études démontrent l'importance de pratiquer une activité physique. Les enfants et adolescents vaudois doivent aussi bouger davantage.

Quelques recommandations^{1*}: l'état actuel des connaissances préconise que les adolescents devraient bouger au moins une heure par jour et les enfants plus encore^{2*}. Les bénéfices pour la santé concernent notamment des aspects biologiques (densité osseuse), les fonctions cognitives, les performances scolaires ainsi que l'équilibre mental et la socialisation^{3*}.

Sur les 10406 élèves vaudois de 5 à 19 ans interrogés en 2007, 86,4% disent pratiquer un sport (97,7% citent la TV comme loisir numéro un...^{4*}). Trois quarts des jeunes pratiquent régulièrement une activité physique en dehors de l'école, ce taux diminuant dans la tranche 16 à 19 ans^{5*}. Le manque de temps et de motivation sont fréquemment invoqués. Une enquête nationale montre que depuis dix ans l'activité sportive a diminué chez les filles et chez les garçons^{5*}, ce que confirme un récent rapport de l'Office fédéral du sport^{6*}.

La promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée est un programme prioritaire pour les écoles vaudoises, voulu par les départements de la santé et de la jeunesse. Cinq objectifs y

ont été définis: la promotion d'un environnement propice à l'activité physique (p.ex. accès à l'école, aménagement des cours de récréation, sport facultatif, mouvement pendant la journée), la promotion d'une alimentation équilibrée (récréation, cantines labellisées Fourchette verte), le soutien et l'accompagnement des enfants à besoins particuliers, l'acquisition de connaissances et de compétences sur ces thèmes et la formation des adultes de l'école en lien avec les objectifs (enseignants et infirmières scolaires).

Afin d'assurer l'efficacité des interventions dans le cadre scolaire, il est important de travailler à la cohérence et à la pertinence des projets, notamment en développant ceux inscrits dans la durée, en faisant participer les élèves et en collaborant avec les communes.

Les médecins vaudois ont aussi un rôle à jouer dans le soutien à ces mesures de prévention collective et structurelle. ■

* Les coordonnées des auteurs et les références se trouvent sur le site www.svmed.ch, rubrique *presse/cmv*

Formation continue

Jeudi de la Vaudoise

CHUV

26 février 2009

Auditoire César-Roux

Ethique au quotidien

Organisateur: Prof. L. Benaroyo
Modérateur: Dr S. David

8 h 30 Accueil

9 h-10 h Séance plénière:

La démarche éthique: une aide à la décision clinique *Prof. Lazare Benaroyo*
Comment raisonner sur le rationnement? *Prof. Fred Paccoud*

10 h-10 h 30 Pause

10 h 30-12 h Ateliers interactifs.

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires:



Agenda

Atelier pratique avec patients formateurs adolescents



Le jeudi 5 mars 2009 de 14h à 17h30 à l'auditoire Tissot du CHUV

Des adolescents spécialement formés à cet effet vous permettront, dans le cadre de jeux de rôle, d'améliorer vos compétences de communication en médecine de l'adolescence

Infos, programme et inscriptions: umsa@chuv.ch ou tél. 021 314 37 60. Attention nombre de places limité à environ 35, prix Fr. 30.-.

Le Service de traumatologie du CHUV vous informe que la **Journée romande d'orthopédie «Nouveautés et tendances en orthopédie»** aura lieu le **23 avril 2009** au Montreux Music & Convention Center à la Grand-Rue 95 à Montreux de 9h à 17h. Personnes de contact: Dr E. Mouhsine: elyazid.mouhsine@chuv.ch et Mme Aurélie Clarenbach: aurelia.clarenbach@chuv.ch

Le Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV organise les **27 et 28 mai 2009** des **Journées de prévention de la petite enfance** à l'auditoire César-Roux du CHUV. Cette manifestation s'adresse à toutes les personnes qui prennent en charge des enfants (pédiatres, garderies, crèches, soignants, infirmières scolaires, familles, etc.). Pour toute information complémentaire et inscription: valerie.blanc@chuv.ch ou tél. 021 314 37 05.

Après le succès 2007 du «Médecin et le rire», l'AMOV vous convie à réserver la date du **18 juin 2009** pour la nouvelle **Journée des omnipraticiens romands «Le médecin et la colère»** qui aura lieu à l'Ecole hôtelière au Chalet-à-Gobet. Le programme définitif sera adressé personnellement courant avril.

Coups de main contre coups de pouce

Besoin d'un peu d'aide pour déménager vos bureaux, descendre quelques cartons d'archives à la cave ou encore effectuer de menues modifications électriques dans votre salle d'attente? Macadam Services vous sera d'une grande utilité.

Créée en 2006 à la disparition du *Macadam Journal*, cette entité de la Fondation Mère Sofia encourage la mobilisation de personnes en difficultés pour leur permettre de se sentir utiles. En possession de formations et de compétences qu'ils ne parviennent plus à mettre en valeur dans un contexte professionnel normal, les gars de Macadam sont d'une grande efficacité et d'une gentillesse à toute épreuve. La SVM a eu l'occasion de faire appel à leurs services et en a été très satisfaite.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site Internet de la Fondation Mère Sofia: www.fondation.ch/macadam-services.html ou en prenant directement contact avec Macadam Services macadam@fondation.ch Tél. 021 311 50 91

MACADAM SERVICES
fondationMÈRESOFIA



Ton toubib se bouge sur les 20 Km de Lausanne le 25 avril 2009!

Suite au grand succès remporté l'an dernier, l'ASMAV, la SVM et le CHUV réitèrent l'expérience en vous invitant à participer le **samedi 25 avril 2009** à la course des 20 Km de Lausanne, toujours dans un esprit de prévention par l'exemple, avec le soutien des Ligues de la Santé.

Inscrivez-vous dès maintenant par Internet, seul-e ou en famille, sur www.svmed.ch

Délai d'inscription: 16 mars 2009



Le courriel du Comité de la SVM

De: Comité de la SVM **Date:** 26 janvier 2009
A: Membres de la SVM **Objet:** Contrôle de l'économicité, encore et toujours!

L'année dernière, santesuisse a bousculé les procédures normales en matière de contrôle de l'économicité selon l'article 56 LAMal.

D'une part, ils nous ont soumis une longue liste de médecins à examiner en Commission paritaire dans des délais tellement courts qu'il n'était matériellement pas possible de le faire correctement; d'autre part, ils ont introduit des actions judiciaires contre des médecins qu'ils n'avaient de toute façon pas prévu de traiter en Commission paritaire. Heureusement, à notre connaissance, ces actions ont toutes fini en «queue de poisson» et aucun médecin n'a été contraint à une rétrocession.

Il s'agit d'un sujet difficile qui préoccupe aussi la FMH. Plusieurs articles ont récemment paru dans le *BMS* à ce propos. Notre but n'est ni de faire de l'obstruction ni de protéger les rares collègues qui abuseraient. Mais nous voulons pouvoir examiner les cas litigieux dans la sérénité et en disposant du temps nécessaire.

Nous espérons que nous pourrons trouver avec santesuisse un mode de fonctionnement respectueux de chacun. En attendant, nous devons être au courant des procédures en cours. Contrairement aux engagements pris, santesuisse ne nous donne pas de liste des médecins avertis ou poursuivis. Une nouvelle vague de lettres a été envoyée fin 2008.

Pour que le comité de la SVM puisse valablement défendre ses membres, il est impératif que chacun transmette ses données de facturation au CDC et que les médecins qui font l'objet de procédures nous le fassent savoir.

Le Comité

Présentation du nouveau module de facturation

DEFACTO
GESTION DU CABINET MÉDICAL

le Jeudi 26 février 2009 de 17h à 19h
Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne

Inscription obligatoire au tél. 021 651 05 10
ou au moyen du talon réponse ci-dessous



COUPON-RÉPONSE (à faxer au 021 651 05 12)

Je participerai à la présentation
de DeFacto le 26 février 2009 au CHUV:

Nom: _____ Prénom: _____

Nombre de participants: _____

Date: _____ Signature: _____

10e Journée SVM

Médecine et vin

Jeudi 30 avril 2009

Lieu et programme
sur www.svmed.ch

Vie associative

Des changements sont intervenus à la présidence des groupements:
Groupement des médecins cadres du CHUV: le Dr Lennart Magnusson remplace le Dr Patrick Ruchat.
Groupement régional Nyon-Rolle-Aubonne: le Dr Volker Kirchner remplace le Dr François Murisier.
Groupement des urologues: le Dr Serge Gabellon remplace le Dr Pedrag Banic.
Nous vous remercions par ailleurs de nous communiquer rapidement tout changement important via info@svmed.ch

Brève

Prix de la Fondation de médecine sociale et préventive 2009-2010

Comme de coutume, nous vous informons des délais de dépôt de dossier pour le Prix annuel de la Fondation de médecine sociale et préventive de Lausanne. Informations et détails sur notre site www.svmed.ch, rubrique presse/CMV.

Délai de dépôt des candidatures:
31 mars 2009 (date du timbre postal)

Adresse: Prix de la Fondation de médecine sociale et préventive, Lausanne – Commission des prix et concours de la Faculté de biologie et de médecine – Décanat de la Faculté de biologie et de médecine
Rue du Bugnon 21 - 1011 Lausanne

babyplanet

ÉDITION PRÉNATALE

ÉDITION POSTNATALE

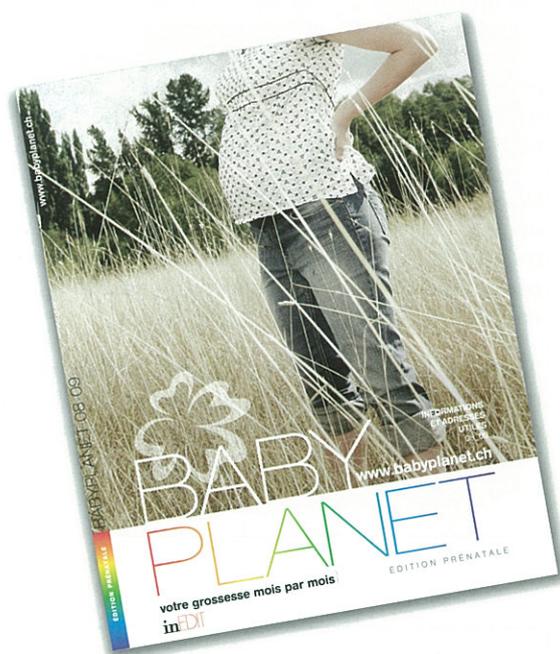
VOUS ÊTES PROFESSIONNEL(LE)
DANS LE DOMAINE DE LA GROSSESSE,
DE LA NAISSANCE OU DE LA PETITE ENFANCE?

OFFREZ GRATUITEMENT
LE GUIDE BABYPLANET
«ÉDITION PRÉNATALE»
À VOS PATIENTES

LE GUIDE PRÉNATAL

a été conçu par une équipe de professionnels des domaines médical, social et juridique. Il suit, mois après mois, l'évolution de la grossesse.

Le guide, remis gratuitement par les gynécologues, sert à la future maman de source d'informations pratiques où elle trouvera des adresses utiles et de précieux conseils pour la préparer à l'accouchement. Il accompagne la future maman pendant toute sa grossesse.

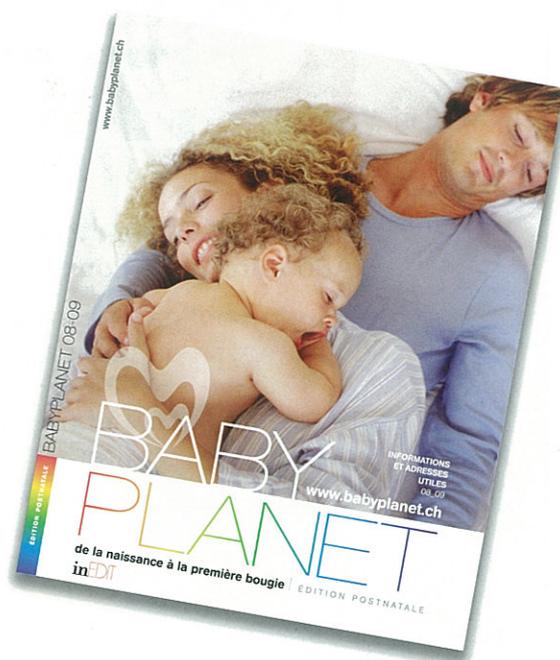


OFFREZ GRATUITEMENT
LE GUIDE BABYPLANET
«ÉDITION POSTNATALE»
À VOS PATIENTES

LE GUIDE POSTNATAL

Source d'informations particulièrement utiles, le guide postnatal se présente sous la même forme que l'édition prénatale.

Il est remis à la jeune maman à l'accouchement. Il décrit chronologiquement l'évolution du bébé de la naissance à la première bougie. La maman y trouve réponse à toutes les questions qu'elle se pose. Le contenu du guide est mis à jour chaque année en fonction des changements de législation et des nouveautés.



La cession de créance, une pratique légale mais compliquée

Bien qu'autorisée par la LAMal, la cession de créance est difficile à pratiquer en raison de tracasseries administratives des assureurs.

L'article 42 LAMal autorise la cession de créance. Autrement dit, tout assuré est en droit de céder, à son médecin, sa créance envers son assureur-maladie. L'objectif de cette disposition est d'assurer la continuité de la prise en charge médicale des patients confrontés à des problèmes financiers. En outre, elle offre aussi une certaine garantie pour le recouvrement de créances auprès de mauvais payeurs. Toutefois, le patient ne peut céder que ce qu'il aurait pu effectivement exiger de l'assurance-maladie. Il ne peut donc céder que la créance «nette», c'est-à-dire sous déduction de la participation aux coûts et de la franchise.

Un refus d'un assureur d'acquitter des créances cédées par ses assurés au médecin est donc contraire à la LAMal. En

outre, il convient de relever que si l'assureur-maladie s'acquitte de la créance auprès de l'assuré, il n'est pas valablement libéré. Le montant reste donc dû auprès du médecin qui peut en exiger le paiement.

Des freins inacceptables

Certains assureurs refusent d'honorer les cessions de créance lorsqu'elles ne comportent pas la signature du médecin. Un tel refus n'est pas fondé. En effet, seule la signature du cédant (patient) est nécessaire pour que la cession soit valable.

D'autres assureurs exigent une cession de créance pour chaque note d'honoraires. Cette exigence est excessive. Selon la jurisprudence, la cession doit être suffisamment explicite pour qu'un tiers non partie au contrat initial puisse individualiser la ou les créances cédées et savoir qui en est titulaire. On peut également relever qu'en regroupant les

factures sur la même cession de créance, les médecins facilitent le travail administratif des assureurs...

Ces freins mis à la cession de créance sont inadmissibles dès lors qu'un tel procédé ne présente aucun risque pour les assureurs.

Vous trouverez sur le site de la SVM un modèle de cession de créance (www.svmed.ch, espace membres, rubrique droit, dossier gestion des débiteurs) et différentes explications complémentaires à ce propos.

Véronique Matthey, juriste

Courrier du médecin vaudois

— Revue de la Société vaudoise de médecine

Société vaudoise de médecine

Chemin de Mornex 38 – 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05 – Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch – www.svmed.ch

Rédacteur responsable

Pierre-André Repond, secrétaire général / PAR

Secrétaires de rédaction

Catherine Borgeaud Papi / CBP
Agnès Forbat / AF
(Rochat & Partenaires Lausanne)

Comité de rédaction du CMV

Dr Georges Buchheim
Dr Louis-Alphonse Crespo
Dr Jean-Philippe Grob
Dr Henri-Kim de Heller
Dr Jean-Pierre Pavillon
Dr Jean-Pierre Randin
Dr Patrick-Olivier Rosset
Dr Francis Thévoz

Réalisation et régie des annonces

inEDIT Publications SA
Chemin des Jordils 40
Case postale 74 – 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95 – Fax 021 695 95 81

Illustrations

Dessin: Yves Giroud
Photos: Fariba De Francesco

Le Comité de la SVM encourage ses membres à adresser un courrier de lecteur à la rédaction du CMV. Il prie toutefois les auteurs de se limiter à un texte de 1500 caractères au maximum, espaces compris. Si le texte devait dépasser cette longueur, des coupures pourraient être apportées par la rédaction.

Le Comité de la SVM rappelle que la présence d'un encart publicitaire dans le CMV n'engage pas la SVM.

Formation continue

Jeudi de la Vaudoise CHUV, auditoire César-Roux

26 mars 2009

La femme en médecine

(La patiente est-elle différente du patient?)

Organisatrices:

Prof. Marie-Denise Schaller
Prof. Stephanie Clarke
Dr Nicole Jaunin-Stalder
Dr Gabrielle de Torrenté de la Jara

Moderatrices:

Dr Christiane Galland
Dr Anne-France Mayor-Pleines

8h30 Accueil

9h-10h Séance plénière:

Homme et femme, même cœur?

Prof. M.-D. Schaller, médecin-chef
du Service de médecine intensive adulte, CHUV

Homme et femme, même cerveau?

Prof. S. Clarke, chef de service du Service
de neuropsychologie et de neuroréhabilitation, CHUV

10h-10h30 Pause

10h30-12h Ateliers interactifs

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires



Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne
Avenue de la Gare 9
Téléphone 021 321 03 00
Fax 021 321 03 01

inEDIT

Tout un monde à découvrir!



www.inedit.ch

inEDIT Publications SA • Jordils Park
Chemin des Jordils 40 • CH-1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95 • Fax 021 695 95 50
info@inedit.ch • www.inedit.ch

Découvrez la fabuleuse histoire de la cathédrale de Lausanne sur un CD-Rom

Tout ce que vous voulez savoir...

Récits



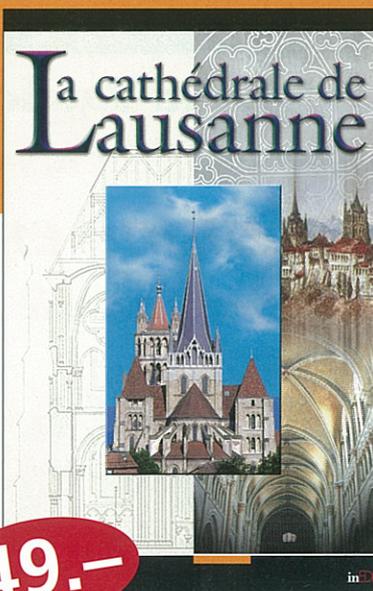
Découvertes
thématiques



Visite virtuelle



Encyclopédie



49.-

+ frais de port

PC et Mac OS X / Edition française

BON DE COMMANDE

Je commande _____ exemplaire(s)
du CD-Rom de la Cathédrale
de Lausanne en français.
au prix de souscription de CHF 49.-
+ frais de port

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

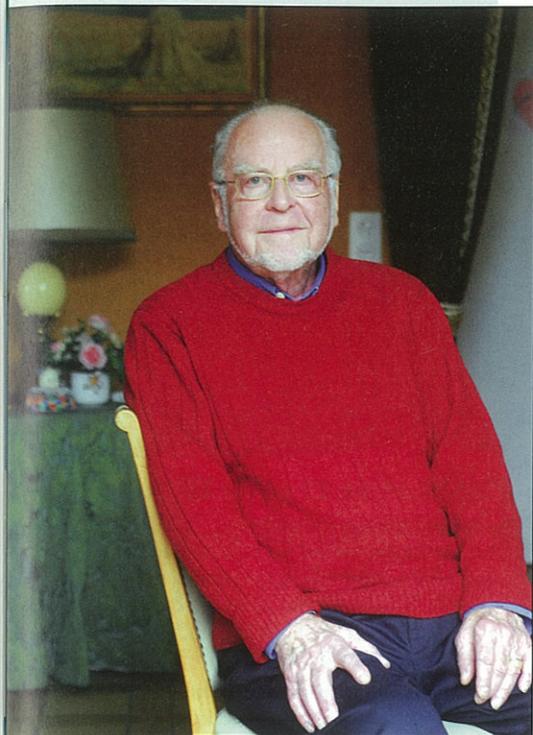
NPA/Localité: _____

Date: _____

Signature: _____

Bon de commande à envoyer à inEDIT Publications - CP 74 - Av. des Jordils 40 - 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95 - Fax 021 695 95 50 - E-mail: info@inedit.ch - www.inedit.ch





Le cabinet lausannois du pédiatre Jean-Paul Rubin, situé dans le quartier de Chailly, est désert en ce jeudi après-midi mais la présence des enfants est quasi palpable: photos et dessins témoignent de la qualité des relations qu'il a entretenues pendant quarante-quatre ans avec ses petits patients et leurs parents. Nous sommes en décembre 2008, le Dr Rubin est sur le point de transmettre son cabinet.

Dr Jean-Paul Rubin

Plus de cinquante ans de pédiatrie et de combat pour le rôle des médecins

Jean-Paul Rubin est né il y a septante-neuf ans à la vallée de Joux. Au gré du travail de son père, ramoneur, sa famille déménagera souvent et il sera « élevé comme un petit paysan ». Ce qui ne l'empêchera pas de passer un bac classique à Lausanne, puis d'entreprendre des études de médecine, accomplies grâce à une bourse et en travaillant en parallèle. Le Dr Rubin se souvient que son intérêt pour la médecine est né en découvrant, enfant, le récit de la vie d'un médecin missionnaire et qu'il s'est concrétisé au gymnase, en écoutant le professeur Jequier-Doge parler de son métier.

De ses origines modestes et peut-être aussi de cette lecture fondatrice, le Dr Rubin a gardé le goût de la justice, du partage équitable des biens ainsi qu'un esprit d'ouverture et de générosité. Il suffit de l'écouter évoquer ses années d'assistantat entre les Hôpitaux universitaires de Lausanne et Genève (pédiatrie, chirurgie pédiatrique, pathologie pédiatrique, dermatologie), l'Hôpital de l'enfance, l'Hôpital de Cery et le Sanatorium militaire de Montana, sa pratique quotidienne au chevet des enfants, de jour comme de nuit, ou son engagement en tant que médecin de la Fareas. Mais, de son propre aveu, le grand combat de sa carrière est celui qu'il a mené pour sa profession. Il ajoute, assez satisfait somme toute de ce constat, que « les uns me considèrent ultra-libéral, d'autres me prennent pour un communiste! ».

L'engagement pour ses pairs

Le Dr Rubin a été membre du Comité de la SVM de 1982 à 1994, puis président du GMI pendant plusieurs années. Une période riche en remises en cause et en négociations, souvent difficiles, avec les partenaires. « Nous n'avions pas l'habitude de défendre notre profession, nos combats n'étaient pas assez partisans. Je salue d'autant plus le travail accompli ces dernières années par les présidents de la SVM, leurs comités et le secrétaire général. » Le Dr Rubin trouve néanmoins que les médecins « devraient être plus combatifs et ne pas s'endormir sur leurs lauriers, comme au lendemain de la

votation du 1er juin dernier! ». La voix du Dr Rubin devient plus forte, son geste se fait plus large: il parle de la mainmise des caisses maladie sur les médecins, sans contester son cheval de bataille. Il raconte, avec force et indignation, la création en 2000 de la caisse Accorda, née à l'initiative de médecins – dont lui, bien sûr – et de pharmaciens. « Nous nous étions adjoint deux assureurs expérimentés pour diriger la caisse et plusieurs milliers d'assurés nous ont fait confiance. Notre gestion était économiquement valable, nous avons prouvé qu'on peut administrer à un coût moindre. »

L'expérience, pourtant prometteuse, cesse brutalement après trois ans, lorsqu'un contrôle fédéral relève que « les deux directeurs ont fondé une société bidon au sein de la caisse, empochant un demi-million de francs par année sur le dos des assurés et sur le nôtre! ». Ces deux personnes ont été arrêtées et l'affaire est encore en cours, mais Accorda a dû cesser son activité et le portefeuille de clients a été remis à la CSS. Une aventure qui reste une plaie ouverte pour le Dr Rubin et qui ne fait qu'attiser le feu de ses revendications pour la place du médecin, contre les prises de position de Pascal Couchepin et contre les lobbyistes dont il déplore l'omniprésence à Berne. Il rêve d'un Parlement dont les membres seraient mieux payés mais interdits de conseils d'administration divers. Il craint l'arrivée de réseaux de santé dont le financement serait entre les mains des caisses maladie.

A l'heure de quitter l'exercice actif d'une profession qu'il a « adorée mais qui est devenue un peu fatigante », le Dr Rubin défend ses opinions avec une égale détermination. Mais il songe aussi avec bonheur au temps qu'il va pouvoir accorder à cultiver, en famille, son amour de la nature, de l'Histoire et de la lecture.

Agnès Forbat

Période du 1er mars au 12 avril 2009

• Mercredi 4 mars 2009

16h15-18h45: Mini-symposium de médecine intensive – «Prescription de médicaments en soins intensifs: comment allier performance et maîtrise de coûts?» – 4 conférences. CHUV, BH/08, Auditoire M. Mayor (N° 4). Renseignements: Maguy Werly, 021 314 20 09, Maguy.Werly@chuv.ch

• Jeudi 5 mars 2009

8h-9h30: Colloque du service de dermatologie et vénéréologie du CHUV – «Book&Journal Club – Académie américaine – rencontre annuelle». Hôpital Beaumont, Lausanne. Renseignements: Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, francoise.bollag@chuv.ch

12h30-13h15: Colloque d'immuno-allergologie du CHUV – Dr M. Maillard «Présentation recherche: l'immunologie des muqueuses» – CHUV BH/18, salle de colloque 18-549 – Renseignements Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail pierrette.braun@chuv.ch

14h-16h30: Colloque du service d'angiologie du CHUV – Prof. D. Hayoz, Drs M. Depairon, J. Ruiz et M. Egli: «Prévention cardiovasculaire: quelle place pour les examens vasculaires non invasifs?». CHUV, Auditoire A. Yersin. Renseignements: Pascale.Sellem-Glohr@chuv.ch

17h-21h30: Séminaire FMH Consulting – «Ouverture et reprise d'un cabinet». World Trade Center, Lausanne. Renseignements et inscriptions: Mme Sandra Stadelmann, tél. 041 925 00 77 ou www.fmhservices.ch

18h30-21h30: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Dr Jean-Daniel Sauvart: «Epistémologie des courants et des concepts psychanalytiques» – SPJBB, Pont du Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

19h: Groupe pluridisciplinaire d'intervention et de supervision de cas sexologiques. Salle de séminaire située près des auditoires du CHUV. Informations: Marc Wisard mwisard@hotmail.com ou Nick Miller espacehogan@bluewin.ch

• Samedi 7 mars 2009

13h30-16h30: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Dr Thierry Vincent – «Clinique anthropologique de la subjectivité» – SPJBB, Pont du Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

• Mardi 10 mars 2009

19h55-22h: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – M. Bernard Krauss: «Le narcissisme: étude théorique et présentation de cas» – SPJBB, Pont du Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

• Jeudi 12 mars 2009

8h-9h30: Colloque du service de dermatologie et vénéréologie du CHUV – Dr B. Noël «Book&Journal Club – La chirurgie du visage». Hôpital Beaumont, Lausanne. Renseignements: Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, francoise.bollag@chuv.ch

9h-12h: Formation continue Jéudis de la PMU – Drs N. Richard, K. Wuerzner et S. Deglise «Chirurgie vasculaire en médecine de premier recours». PMU, Auditoire Jequier-Doge, Lausanne. Renseignements: Drs Nathalie Richard et Julien Ombelli, tél. 021 314 90 05 et 021 314 78 06.

12h30-13h15: Colloque d'immuno-allergologie du CHUV – Dr J. Wassenberg «Journal Club clinique» – CHUV BH/18, salle de colloque 18-549 – Renseignements Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail pierrette.braun@chuv.ch

15h-17h30: Colloque de Formation continue du service de cardiologie du CHUV – G. Girod et A. Delabays: «Cardiologie interventionnelle: apport et nouveauté de l'imagerie». A. Vahanian, Paris: «Mise à jour et perspectives dans le traitement percutané des pathologies vasculaires». F. Schiele, Besançon «La plaque et/ou le patient vulnérable». CHUV. Organisation: Dr A. Jaussi – Renseignements: Patricia Crettaz, tél. 021 314 00 10, mail patricia.crettaz@chuv.ch.

15h-18h: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – M. Alain Neuenschwander – «Clinique des dépendances: alcoolisme, toxicomanie» – SPJBB, Pont du Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

18h30-21h30: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – M. Jean-Pierre Waber – «Perspective post-Kleinienne et winnicottienne de la relation analytique» – SPJBB, Pont du Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

• Je 12 et ve 13 mars 2009

Formation continue universitaire – Crise suicidaire, formation à l'intervention – Drs S. Saudan et P.-A. Michaud – «Adolescents et jeunes adultes». Dorigny, Lausanne. Renseignements: CFC UNIL, 021/692 22 90, formcont@unil.ch

• Vendredi 13 mars 2009

8h-9h30: Colloque lausannois d'épidémiologie clinique et de méthodologie expérimentale – Prof. M. Preisig «Evaluation des biais dans l'anamnèse familiale en psychiatrie». CHUV, Auditoire A. Tissot. Renseignements: secrétariat du CepiC, tél. 021 314 72 86, nathalie.rouge@chuv.ch

• Mardi 17 mars 2009

18h30: Colloques régionaux de l'Hôpital de Morges – Drs Otten et Simko «L'antalgie interventionnelle» – Auditoire de l'ESIM, Hôpital de Morges. Renseignements: Dr Alain Garcia, tél. 021 802 92 11.

• Jeudi 19 mars 2009

8h-9h30: Colloque du service de dermatologie et vénéréologie du CHUV – Dr M. Huber «Book&Journal Club – Recherche sur les cancers cutanés». Hôpital Beaumont, Lausanne. Renseignements: Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, francoise.bollag@chuv.ch

10h-12h: Colloque du service de rhumatologie et rééducation du CHUV – Prof. M. Burnier «Hyperuricémie: point de vue du néphrologue» – Hôpital orthopédique, Auditoire P. Nicod. Renseignements: Mme Mireille Crausaz, Serv. Rhumatologie au CHUV, tél. 021 314 14 50.

16h30-18h: Séminaire de l'Institut universitaire romand de santé au travail – Prof. I. Kickbusch «Future Challenges in Public Health». CHUV, Auditoire A. Tissot. Renseignements: Yves Grassiulet, ygrassio@hospvd.ch

18h30-21h30: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Dr Jean-Daniel Sauvart: «Epistémologie des courants et des concepts psychanalytiques» – SPJBB, Pont du Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

Congrès annuel de la SSAI (Swiss Society for Allergy and Immunology) à Genève – Informations sur www.symporg.com/conferences/2009/SSAI/index.php et renseignements Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail pierrette.braun@chuv.ch

• Jeudi 26 mars 2009

8h-9h30: Grand colloque du service de dermatologie et vénéréologie du CHUV – Prof. A. So «Rhumatologie – Sujet à déterminer». Hôpital Beaumont, Lausanne. Renseignements: Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, francoise.bollag@chuv.ch

• Je 26 et ve 27 mars 2009

Formation continue universitaire – Crise suicidaire, formation à l'intervention – Drs R. Benharrats et Y. Dorogi – «Tous âges». Dorigny, Lausanne. Renseignements: CFC UNIL, tél. 021 692 22 90, formcont@unil.ch

• Jeudi 2 avril 2009

15h-18h: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – M. Alain Neuenschwander – «Clinique des dépendances: alcoolisme, toxicomanie» – SPJBB, Pont du Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

18h30-21h30: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – M. Jean-Pierre Waber – «Perspective post-Kleinienne et winnicottienne de la relation analytique» – SPJBB, Pont du Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

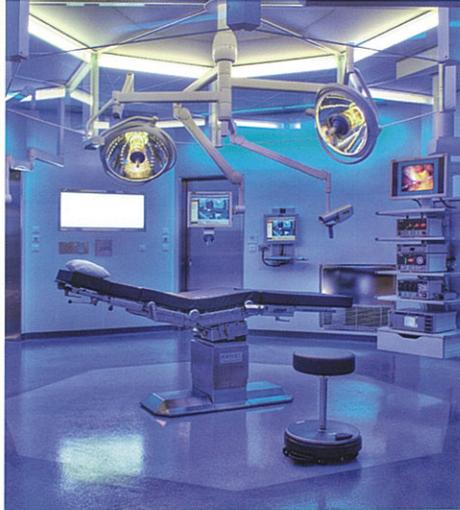
Prochaine période
du 13 avril au 31 mai 2009
Délai rédactionnel:
15 février 2009

Le CMV est en consultation
sur le site www.svmed.ch,
espace membre,
rubrique Courrier
du Médecin vaudois.
Il est en version pdf
et vous pouvez bien sûr
l'imprimer.

Prochaines parutions

No 2/2009
18 mars 2009
(délai rédactionnel 13.2.2009)

No 3/2009
13 mai 2009
(délai rédactionnel 11.4.2009)



Clinique de
La Source
Lausanne



La qualité au service de votre santé

**Tous traitements
chirurgicaux et
médicaux - maternité**
Etablissement privé de 150 lits

Centre d'urgences médico-chirurgicales 7j/7
Unité de soins intensifs
Centre ambulatoire / Endoscopie
Centre de cardiologie interventionnelle
Présence d'un médecin anesthésiste FMH, 24h/24

Institut de radiologie (I.R.M., CT-SCAN, PET-CT)
Institut de radio-oncologie
Laboratoires
Centre de procréation médicalement assistée
Institut de physiothérapie

THE SWISS
LEADING
HOSPITALS
Best in class

Avenue Vinet 30
1004 Lausanne - Suisse

Tél. +41 (0)21 641 33 33
Fax +41 (0)21 641 33 66

www.lasource.ch
clinique@lasource.ch

EFQM
Recognised for excellence

les blanchisseries générales

rue des petits champs 7
1400 yverdon-les-bains

tél. +41 24 42 42 061
fax +41 24 42 42 063

info@lbg.ch
www.lbg.ch

perspectives réjouissantes
pour tout le monde

Crédits
de construction
et hypothèques
dès **1%**
Tél. 021 613 06 70



Banque WIR
depuis 1934

www.banquewir.ch

Lausanne • Bâle • Berne • Lugano • Lucerne • St-Gall • Zurich